

**La retraite par points : retarder l’âge de départ et baisser le niveau des pensions !**

Le gouvernement veut figer les dépenses de retraite à leur niveau actuel (13,8% de la richesse produite). Alors que la proportion des retraité-e-s va augmenter, cela revient à programmer leur appauvrissement.

Aujourd’hui, notre système est basé sur les cotisations et la solidarité. Les caisses excédentaires alimentent les caisses déficitaires (système de compensation et de surcompensation).

|  |  |
| --- | --- |
| **Aujourd’hui** | **Avec le système par points** |
| Le calcul de la pension se fait en fonction des annuités (durée de cotisation) et des 6 derniers mois dans le public ou des 25 meilleures années dans le privé. | Prise en compte des points (et non des annuités)...cumulés sur toute la carrière (donc aussi les plus mauvaises années de salaire). Cela entraînerait inévitablement la baisse des pensions, en particulier pour les femmes (temps partiel, carrière incomplète…). |
| Partir à taux plein après une « carrière complète » (42 ans de cotisations), c’est la garantie légale d’avoir au minimum un taux de remplacement (rapport entre salaire et pension) qui, avec des modes de calcul différents, revient à la moitié du revenu dans le public comme dans le privé. | Il n’y aurait plus de notion de durée de cotisation, donc de carrière complète, de taux de remplacement et de taux plein. Il n’y aurait plus aucune garantie donnée à tous-tes, mais un compte individuel à liquider, en baisse pour l’immense majorité des pensionnés (salariés du privé, du public, professions libérales et indépendants). |
| On peut prendre sa retraite à partir de 62 ans (à taux plein si on a ses années de cotisation). | Avec l’ « âge d’équilibre » à 64 ans, des décotes seraient instaurées avant. |

Dans le nouveau système, la valeur du point comme l’« âge d’équilibre » pourraient être modifiés sans passer par une réforme. Le gouvernement aurait tout pouvoir pour modifier les paramètres (baisse de la valeur du point, hausse de l’âge légal, montant minimum retraite…) lors de chaque vote annuel de budget !

La réforme fragilise la retraite par répartition et encourage la capitalisation: à partir de
10 000 euros bruts mensuels, les hauts revenus ne cotiseraient quasiment plus dans le système commun.

Notre système par répartition reste plus favorable qu’ailleurs. En suède, le système par points mis en place en 1998 a aggravé le taux de pauvreté parmi les retraités.

C’est dans le cadre de la répartition que l’on peut redéployer une logique de solidarité, en particulier en créant des emplois dans les services publics, en augmentant les salaires et par l’égalité de salaires entre les femmes et les hommes, autant de nouvelles recettes de cotisations sociales pour les caisses de retraite !



**L'intersyndicale Ville de Paris dans la lutte pour
 le retrait du projet Delevoye !**

**À la ville de Paris, on ne bat pas en retraite !**

**Après la très belle réussite de la journée de mobilisation du 5 décembre, la grève massivement reconduite dans les secteurs des transports et de l'éducation nationale, l'intersyndicale Ville de Paris apporte sa solidarité à tous ces secteurs.**

De nombreuses crèches, écoles et bibliothèques sont fermées depuis jeudi, la collecte des ordures ménagères n'est plus assurée comme à l'ordinaire parce que les agents de la Ville sont mobilisés contre cette réforme.

C'est en continuant tous et toutes ensemble, public et privé, que nous pourrons obtenir le retrait du projet de loi, améliorer les retraites pour toutes les professions, créer des emplois pour le service public et assurer l'égalité professionnelle Femmes/Hommes !

|  |
| --- |
| **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE****Le jeudi 12 décembre de 10h à 12h** Auditorium Mornay 7, rue Mornay - Paris 4e  |

**Retrouvez-nous sur Facebook :**[**http://bit.ly/3538nBa**](http://bit.ly/3538nBa)